

Affaire suivie par Mme EL HARTI
Cheffe du service des ressources humaines
tél : 03 80 44 64 75
mél : fadila.el-harti@cote-dor.gouv.fr

**ARRÊTE FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS ADMIS
AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
2ème CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2022 -**

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU La loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU Le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ;
- VU Le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU Le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

- VU Le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;
 - VU Le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
 - VU L'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe des administrations de l'État ;
 - VU L'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
 - VU L'arrêté du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - VU L'arrêté du 3 mars 2022 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2022 ;
 - VU L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours déconcentrés externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bourgogne Franche-Comté ;
 - VU L'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant désignation des membres du jury des concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région Bourgogne Franche-Comté, au titre de la session 2022 ;
 - VU L'arrêté préfectoral du 8 avril 2022 fixant les listes d'admissibilité des concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région Bourgogne Franche-Comté, au titre de la session 2022 ;
 - VU L'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification de la composition du jury des concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région Bourgogne Franche-Comté, au titre de la session 2022 ;
- SUR Proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury a fixé les listes des candidats admis sur listes principales et sur listes complémentaires des concours externe et interne, ouverts au titre de l'année 2022, pour le recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Les listes des candidats admis sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les candidats sont admis à concourir sous réserve de satisfaire à toutes les conditions requises pour pouvoir être recrutés en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer. Ces conditions pourront être vérifiées jusqu'à la date de nomination du lauréat.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fait à DIJON , le 2 juin 2022

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signé
Frédéric CARRE

« Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication »

CONCOURS EXTERNE
Liste des 7 candidats admis sur liste principale

CIVILITÉ	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRÉNOM
Madame	BIAIS	MAISIERES	Stéphanie
Madame	GRISOT	PANNEBIAU	Corinne
Monsieur	BELIN		Jean-Michel
Madame	GAUTIER		Camille
Madame	TRIPONNEY		Océane
Madame	MOINE		Sophie
Monsieur	VERMOT		Thibaut

CONCOURS EXTERNE
liste des 7 candidats admis sur liste complémentaire

CIVILITE	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRÉNOM
Madame	PAILLARD		Laurine
Madame	JUNGO	GUIEUX	Christelle
Madame	PAJANY	MAILLOT	Lydie
Monsieur	LAMOUREUX		Gautier
Madame	LABUSSIÈRE		Valérie
Madame	POTOT		Melinda
Madame	ALLAIN		Laura

CONCOURS INTERNE
Liste des 6 candidats admis sur liste principale

CIVILITÉ	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRÉNOM
Madame	FOUCARD		Eloise
Madame	VELLETTA	MOFFA	Anna
Monsieur	OLIVIER		Pierre
Madame	PIERRON		Amélie
Madame	BOULLING	VILLEMIN	Katty
Monsieur	BERAUD		Cédric

CONCOURS INTERNE
Liste des 6 candidats admis sur liste complémentaire

CIVILITÉ	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRÉNOM
Madame	GRABY		Marjorie
Madame	ROLLET		Axelle
Madame	JORANDON		Anais
Madame	DE BENEDITTIS		Stecy
Madame	LAGHMAOUI		Laila
Madame	AKKAS		Gigdem